



**Formulaire de rétractation
(Articles L221-18 et R221-3 du Code de la consommation)**

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire **uniquement si vous avez souscrit à votre abonnement sur internet** et que vous souhaitez vous rétracter du contrat **dans un délai de 14 jours**.

À l'attention du club FITNESS PARK de.....

Adresse de votre club d'inscription :

.....

Par la présente, je notifie ma volonté de rétractation du contrat d'abonnement ci-dessous :

Date de la souscription du contrat d'abonnement :/...../.....

Nom de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

Adresse :

Ville : Code postal :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :



ANNEXE

INFORMATIONS DES ADHERENTS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

- **Contrats concernées (vente en ligne uniquement)**

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit de rétractation **uniquement si vous avez conclu votre contrat d'abonnement en ligne sur le site <https://www.fitnesspark.fr/>**. Ainsi, toute demande effectuée à l'aide de ce formulaire pour un contrat d'abonnement souscrit en club ne sera pas prise en compte.

- **Délai droit de rétractation**

Vous disposez de **14 jours à compter de la date de votre souscription sur internet** pour renoncer à votre contrat d'abonnement sans motif. Si le jour d'expiration du délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au lundi ou le lendemain du jour férié.

Il est recommandé d'envoyer votre courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Modalités du droit de rétractation**

Vous pouvez vous rétracter en envoyant ce formulaire type, ou toute déclaration dénuée d'ambiguïté, par courrier à **adresser à votre club de rattachement** (soit le club que vous avez choisi lors de la souscription de votre abonnement).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre courrier relatif à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

- **Conséquences de la rétractation**

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation de votre contrat d'abonnement.

Par exception à ce qui précède, **si l'adhérent se rend en club avant l'expiration du délai de 14 jours dont il bénéficie pour exercer son droit de rétractation, le remboursement qui lui sera versé sera calculé au prorata**. Le montant correspondant aux jours durant lesquels l'adhérent s'est rendu en club sera déduit du remboursement, ce calcul étant effectué proportionnellement au prix de l'abonnement.